

Les parents se mobilisent pour Christivi et Grasdi

Une trentaine de parents de l'école Oberlin ont manifesté hier après-midi contre l'expulsion d'une famille originaire de la République Démocratique du Congo. Les deux enfants étaient scolarisés depuis presque deux ans dans l'établissement.



13 h 30 hier devant l'école Oberlin, rue de l'Est : une trentaine de parents forment un cortège pour se rendre à la préfecture. Ils protestent contre l'expulsion de deux écoliers.

Diaz et Solange Nsimba-Diazola et leurs deux enfants Christivi, trois ans et Grasdi, cinq ans, ont été arrêtés mercredi matin peu après 7 h à leur domicile du centre-ville de Colmar. Sans-papiers, la famille a été placée en détention administrative à Saint-Louis. Elle devrait être remise aux autorités espagnoles en vertu des accords de Schengen, la famille ayant déjà déposé une demande d'asile dans ce pays.

« Bien intégrés »

La nouvelle a suscité une vive émotion à l'école maternelle Oberlin où les deux enfants étaient scolarisés depuis janvier 2009. « Les enfants parlent français, ils étaient bien intégrés à l'école », note Claire Euler, la directrice. Aux écoliers, elle a dû expliquer que Christivi et Grasdi n'avaient pas choisi de ne pas revenir à l'école. « La famille savait sa situation précaire, mais la décision de la faire partir est brutale », souligne Barbara Eckly-Siewe, une maman.

Les parents d'élèves se sont mobilisés dans l'urgence. Cinq d'entre eux se sont rendus hier matin au centre de rétention de Saint-Louis où ils ont pu rencontrer la famille une dizaine de minutes. « Nous voulions leur dire au revoir. Nous leur avons remis des photos de classe avec les enfants. Lundi, ils avaient fêté la Saint-Nicolas en classe et se réjouissaient pour Noël. Le père était stoïque, la mère, qui est malade, était accablée. Les enfants n'avaient pas l'air de comprendre ce qui leur arrivait. C'est peut-être la loi, mais cette brutalité, c'est trash pour des petits », explique Jean-François Bombenger, un papa. L'école des grands-parents qui intervient pour diverses activités à l'école, s'est jointe au mouvement de protestation.

Libre, mais expulsable

A 11 h 30, à la sortie des classes, les parents d'élèves ont fait signer aux parents une courte lettre demandant le retour de la famille. L'après-midi, ils se sont rendus en cortège à la préfecture. « Nous avons été reçus brièvement par une personne du cabinet. Elle nous a dit que la famille avait été libérée, mais qu'elle restait expulsable », précise une maman d'élève.

Ce que confirme Me Christophe Roussel, avocat de la famille Nsimba-Diazola et président de la Ligue des Droits de l'Homme à Colmar. Hier, la famille congolaise n'a pas pu passer devant le juge des libertés, comme le prévoit la loi. Elle a été remise en liberté provisoirement. Me Roussel avait engagé un recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg, invoquant la santé de la maman qui nécessite un suivi médical. « Nous sommes en attente de la décision du tribunal », a précisé l'avocat. Les parents d'élèves ont décidé de demander au préfet de surseoir à la décision afin que les deux enfants puissent terminer l'année scolaire à l'école Oberlin.